



Anne Laure Bandle, Andrea Wallace, Marc-André Renold

Août 2013

## **Affaire Peinture murale de Banksy – Bioresource, Inc. et 555 Nonprofit Studio/Gallery**

*555 Nonprofit Studio/Gallery – Bioresource, Inc. – Artwork/œuvre d'art –  
Judicial claim/action en justice – Negotiation/négociation – Settlement  
agreement/accord transactionnel – Ownership/propriété – Donation –  
Symbolic gesture/geste symbolique*

*Les artistes de la galerie 555 Nonprofit Studio/Gallery ont découpé, dans une  
usine désaffectée de Détroit, un pan de mur qui était menacé de destruction  
sur lequel se trouvait une peinture réalisée par l'artiste de street art Banksy.  
La société propriétaire du site, Bioresource, Inc., a intenté une action en  
justice devant la Wayne County Circuit Court pour demander la restitution  
de l'œuvre. Les parties sont finalement parvenues à un accord : la société a  
accepté de donner le pan de mur à la galerie en contrepartie du versement  
d'une somme symbolique.*

*I. Historique de l'affaire; II. Processus de résolution; III. Problèmes en droit;  
IV. Résolution du litige; V. Commentaire; VI. Sources.*

CENTRE DU DROIT DE L'ART – UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PLATEFORME ARTHEMIS

[art-adr@unige.ch](mailto:art-adr@unige.ch) – <https://unige.ch/art-adr>

Ce matériel est protégé par le droit d'auteur.

## I. Historique de l'affaire

- **Mai 2010** : Les artistes de la galerie **555 Nonprofit Studio/Gallery** (ci-après dénommée « la galerie »), située dans la ville de Détroit, procèdent à la découpe de la peinture murale intitulée « **I remember when all this was trees** », réalisée par **Banksy**, un artiste britannique qui bénéficie d'un prestige certain dans le monde du *street art*. L'œuvre, réalisée sur un bloc de béton, a été découpée puis extraite d'un site laissé à l'abandon à Détroit appelé « l'usine automobile Packard ». Leur objectif était de protéger l'œuvre d'art, qui sera par la suite exposée au grand public dans la galerie, d'une démolition imminente.
- **7 juin 2010** : **Bioresource, Inc.**, une société spécialisée dans la technologie (ci-après dénommée « la société ») et propriétaire de l'usine, demande à la galerie de restituer la peinture, affirmant qu'elle a été découpée sans que la société n'ait au préalable donné son consentement.
- **Juillet 2010** : La galerie n'ayant pas donné suite à sa demande, la société entame des poursuites devant la **Wayne County Circuit Court** afin de récupérer l'œuvre<sup>1</sup>.
- **Août 2010** : À l'issue d'une audience tenue suite au dépôt d'une requête relative à la détention de la peinture dans l'attente du jugement définitif, la **Wayne County Circuit Court** conclut que la peinture doit rester entre les mains de la galerie<sup>2</sup>.
- **Avril 2012** : En dépit du fait que le demandeur affirme que la valeur de l'œuvre atteint 100 000 dollars, si ce n'est plus, la galerie et la société propriétaire de l'usine mettent fin au litige par le versement de la somme de 2500 dollars, somme rassemblée par les soutiens de la galerie. Dès le **27 avril**, la peinture est exposée au grand public dans la galerie. Elle n'est cependant pas à vendre<sup>3</sup>.

## II. Processus de résolution

### Action judiciaire – Négociation – Accord transactionnel

- Dans l'attente de son jugement, la **Wayne County Circuit Court** a décidé de confier temporairement l'œuvre à la galerie afin d'éviter qu'elle ne soit détruite ou vendue par cette dernière<sup>4</sup>. Finalement, les parties sont parvenues à un compromis avant le début du procès.
- Les négociations ont permis à chacune des parties d'échanger sur leurs intérêts respectifs dans cette affaire, en particulier de faire apparaître que l'action intentée par la société propriétaire de l'usine était quelque peu hâtive et résultait d'un malentendu concernant les intentions de la galerie, qu'elle soupçonnait, compte tenu de la valeur considérable des œuvres de Banksy sur le marché de l'art, d'avoir découpé la peinture dans le but de la vendre. Pour sa défense, le directeur de la galerie a indiqué que la peinture se trouvait sur l'un des derniers murs encore

<sup>1</sup> *Bioresource, Inc., v. 555 Nonprofit Studio/Gallery*, Wayne County Circuit Court, 6 juillet 2010 (demande).

<sup>2</sup> Voir Dan Karmel, "Off the Wall: Abandonment and the First Sale Doctrine," *NYIPLA Bulletin* (octobre/novembre 2012): 3, consulté le 26 juillet 2013, <http://www.nyipla.org/images/nyipla/Documents/Bulletin/2012/OctoberNovember2012.pdf>.

<sup>3</sup> Voir Jamie Wetherbe, "Salvaged Banksy artwork goes on display in Detroit," *Los Angeles Times*, 27 avril 2012, consulté le 26 juillet 2013, <http://articles.latimes.com/2012/apr/27/entertainment/la-et-cm-banksy-mural-debuts-in-detroit-gallery-20120426>.

<sup>4</sup> Voir Mark Stryker et al., "Banksy Mural Stays in Gallery Until June Trial," *Detroit Free Press*, 2 septembre 2010, A6.

débout, au milieu d'un immense tas de gravats. Leur unique but, en agissant ainsi, était donc de protéger l'œuvre, d'autant que, selon eux, ils avaient reçu l'autorisation de la découper du mur<sup>5</sup>.

### III. Problèmes en droit

#### Propriété

- L'action en justice relative à la peinture murale de Banksy porte principalement sur la question de la propriété du mur<sup>6</sup>. La société a intenté une action en justice au motif que la peinture était située sur son terrain avant qu'elle ne soit illégalement découpée du mur et ne passe sous le contrôle de la galerie. La soustraction frauduleuse d'un bien situé dans une propriété privée est constitutive d'un détournement de propriété<sup>7</sup>. Si les artistes et la galerie ne pouvaient, pour leur défense, invoquer la bonne foi dans cette affaire, rien ne les empêchait de s'en remettre au principe de l'état d'abandon manifeste<sup>8</sup>. Dans la mesure où la peinture murale se trouvait sur l'un des derniers murs encore intacts de l'usine, un bâtiment laissé à l'abandon et que la municipalité voulait voir détruit, la galerie aurait pu invoquer le fait que le propriétaire n'avait aucunement manifesté l'intention de conserver la propriété de l'usine dans laquelle se trouvait la peinture, ni de faire usage de son droit de propriété<sup>9</sup>. Les artistes ont également fait valoir qu'ils avaient été autorisés par le contremaître chargé par le propriétaire du site du déblayage des déchets métalliques à procéder à la découpe de la peinture<sup>10</sup>.
- Une autre question relative à la propriété aurait pu être posée qui concerne le fait de savoir si en pénétrant dans l'usine détenue par la société Bioresource Inc. sans y avoir été invités, Banksy et les artistes ne s'étaient pas rendus coupables d'une violation de propriété<sup>11</sup>. Si tel avait été le cas, tant les artistes que Banksy auraient pu faire valoir que le site sur lequel se trouvait l'usine n'était aucunement clôturé ou protégé d'éventuelles intrusions par des touristes, vandales et autres visiteurs<sup>12</sup>. Cela revient, en théorie, à considérer qu'une servitude d'utilité publique a été consentie par la société au grand public, qui a pour conséquence d'autoriser tout accès au site et d'exclure toute possibilité d'action en violation de propriété<sup>13</sup>.

<sup>5</sup> Voir Mark Stryker, "555 Gallery gets OK to display Banksy mural," *Detroit Free Press*, 11 septembre 2011, consulté le 26 juillet 2013, <http://www.freep.com/article/20110910/ENT05/103020001/555-Gallery-gets-OK-display-Banksy-mural>; Wetherbe, "Salvaged Banksy artwork goes on display in Detroit."

<sup>6</sup> *Bioresource, Inc., v. 555 Nonprofit Studio/Gallery*, Wayne County Circuit Court, 6 juillet 2010 (demande).

<sup>7</sup> Voir *Peiser v. Mettler*, 50 Cal.2d 594 (Cal. Sup. Ct 1958), para. 15.

<sup>8</sup> Voir *Rodgers v. Crum*, 168 Kan. 668 (Kan. Sup. Ct. 1950).

<sup>9</sup> Sur la définition de l'état d'abandon manifeste, voir *United States v. Sinkler*, 91 F. App'x 226, 231 (3<sup>rd</sup> Cir. 2004).

<sup>10</sup> Voir Mark Stryker, "Detroit gallery hides Banksy's graffiti art after threats," *Detroit Free Press*, 29 mai 2010, Consulté le 26 juillet 2013, <http://www.freep.com/article/20100529/ENT05/305290005/Detroit-gallery-hides-Banksy-s-graffiti-art-after-threats>.

<sup>11</sup> Voir Karmel, "Off the Wall: Abandonment and the First Sale Doctrine," 11 fn. 27.

<sup>12</sup> Voir Stacy Cowley, "The Holdout: Alone in an Abandoned Car Plant," *CNNMoney.com*, 30 octobre 2009, Consulté le 26 juillet 2013, [http://money.cnn.com/2009/10/30/smallbusiness/chemical\\_processing\\_detroit.smb/index.htm](http://money.cnn.com/2009/10/30/smallbusiness/chemical_processing_detroit.smb/index.htm).

<sup>13</sup> Voir Karmel, "Off the Wall: Abandonment and the First Sale Doctrine," 11 fn. 27.

#### IV. Résolution du litige

##### Donation – Geste symbolique

- L'accord transactionnel conclu entre les parties prévoit la cession par la société Bioresource Inc. de la propriété de la peinture murale de Banksy à la galerie. En échange, la galerie a accepté de verser la somme de 2500 dollars à la société.

#### V. Commentaire

- Peu après que la controverse concernant la peinture murale de Banksy a éclaté, la société a découvert une seconde œuvre du même artiste représentant un canari dans une cage sur le site de l'usine automobile Packard. Elle a elle aussi été découpée puis retirée du site, cette fois-ci par des personnes mandatées par le propriétaire de l'usine<sup>14</sup>. Elle a ensuite été mise en vente sur eBay, sans succès puisque les enchères n'ont pas été suffisantes pour atteindre le prix de réserve fixé par la société Bioresource Inc.<sup>15</sup>. La localisation actuelle de la seconde peinture reste incertaine<sup>16</sup>.
- La découpe d'œuvres de *street art* de leur support original soulève des questions d'authenticité, les artistes pouvant être enclins à renier leur travail du fait de l'extraction de l'œuvre de son support original, qui en altère le sens<sup>17</sup>. Le fait de déplacer l'œuvre peut également aller à l'encontre de la volonté de son créateur, qui l'a volontairement réalisée dans un endroit accessible au grand public et non sur une toile susceptible d'être vendue sur les marchés ou détenue par une personne privée. Ben Eine, un célèbre artiste de rue, qui a collaboré avec Banksy pendant de nombreuses années, a ainsi déclaré que le *Street art* n'est pas de l'art à vendre mais de l'art à apprécier<sup>18</sup>.
- La question demeure de savoir si les détenteurs du droit d'auteur sur l'œuvre pourraient légalement affirmer que son exposition et sa vente violent les droits exclusifs qui leur sont accordés en vertu l'article 17 du Code des États-Unis (*U.S.C*) § 106(3) et (5). En vertu du principe de la première vente, le propriétaire d'une œuvre peut, en toute légalité, vendre ou exposer une œuvre d'art après sa première vente par le détenteur du droit d'auteur. Cependant, la situation est moins claire dans le cas d'œuvres d'art « abandonnées » par les détenteurs du droit d'auteur. Certains ont avancé que ce principe ne devrait pas se limiter à la vente, mais devrait être étendu à tout type de transfert de propriété, ce qui permettrait la reconnaissance du droit de première distribution, autrement dit la possibilité pour l'auteur de contrôler dans quelles conditions l'œuvre est mise à la disposition du grand public pour la première fois, le

<sup>14</sup> Voir Mark Stryker, "2<sup>nd</sup> Banksy work leaves Packard," *Detroit Free Press*, 18 juin 2010, Consulté le 26 juillet 2013, <http://www.freep.com/article/20100618/ENT05/6180307/2nd-Banksy-work-leaves-Packard>.

<sup>15</sup> Voir Karmel, "Off the Wall: Abandonment and the First Sale Doctrine," 3. D'autres peintures réalisées par Banksy ont été extraites par les propriétaires de l'établissement où elles étaient situées uniquement dans le but d'être vendues aux enchères, voir "Banksy's No Ball Games mural removed from Tottenham wall," *BBC News*, 26 juillet 2013, Consulté le 26 juillet 2013, <http://www.bbc.co.uk/news/uk-england-london-23461396>.

<sup>16</sup> Voir Stryker, "555 Gallery gets OK to display Banksy mural."

<sup>17</sup> Voir Karmel, "Off the Wall: Abandonment and the First Sale Doctrine," 3.

<sup>18</sup> Anny Shaw, "Banksy Murals Prove to be an Attribution Minefield," *The Art Newspaper*, 16 février 2012, Consulté le 26 juillet 2013, <http://www.theartnewspaper.com/articles/Banksy-murals-prove-to-be-an-attribution-minefield/25631>.

corrolaire étant la renonciation par ce même auteur de tout droit de propriété sur l'œuvre<sup>19</sup>. Appliqué à la présente affaire, ce principe aurait eu pour effet de considérer que Banksy avait, par son choix, qui montre une intention manifeste de laisser les peintures murales à d'autres, renoncé à son droit de propriété sur elles et exercé son droit de première distribution<sup>20</sup>. Il ne pouvait dès lors s'opposer à leur vente ou à leur exposition.

## VI. Sources

### a. Doctrine

- Karmel, Dan. “Off the Wall: Abandonment and the First Sale Doctrine.” *NYIPLA Bulletin* (octobre / novembre 2012) : 1, 3 – 12. Consulté le 26 juillet 2013. <http://www.nyipla.org/images/nyipla/Documents/Bulletin/2012/OctoberNovember2012.pdf>.

### b. Documents

- Vidéo de la découpe du mur sur lequel figurait la peinture : voir Stryker, Mark. “Detroit gallery hides Banksy's graffiti art after threats.” *Detroit Free Press*, 29 mai 2010. Consulté le 26 juillet 2013. <http://www.freep.com/article/20100529/ENT05/305290005/Detroit-gallery-hides-Banksy-s-graffiti-art-after-threats>.

### c. Médias

- “Banksy’s No Ball Games mural removed from Tottenham wall.” *BBC News*, 26 juillet 2013. Consulté le 26 juillet 2013. <http://www.bbc.co.uk/news/uk-england-london-23461396>.
- Wetherbe, Jamie. “Salvaged Banksy artwork goes on display in Detroit.” *Los Angeles Times*, 27 avril 2012. Consulté le 26 juillet 2013. <http://articles.latimes.com/2012/apr/27/entertainment/la-et-cm-banksy-mural-debuts-in-detroit-gallery-20120426>.
- Shaw, Anny. “Banksy Murals Prove to be an Attribution Minefield.” *The Art Newspaper*, 16 février 2012. Consulté le 26 juillet 2013. <http://www.theartnewspaper.com/articles/Banksy-murals-prove-to-be-an-attribution-minefield/25631>.
- Stryker, Mark. “555 Gallery gets OK to display Banksy mural.” *Detroit Free Press*, 11 septembre 2011. Consulté le 26 juillet 2013. <http://www.freep.com/article/20110910/ENT05/103020001/555-Gallery-gets-OK-display-Banksy-mural>.
- Stryker, Mark, Tresa Baldas et Gina Damron. “Banksy Mural Stays in Gallery Until June Trial.” *Detroit Free Press*, 2 septembre 2010, A6.

<sup>19</sup> Voir Karmel, “Off the Wall: Abandonment and the First Sale Doctrine,” 9.

<sup>20</sup> Voir Karmel, “Off the Wall: Abandonment and the First Sale Doctrine,” 10.

- 
- Stryker, Mark. “2<sup>nd</sup> Banksy work leaves Packard.” *Detroit Free Press*, 18 juin 2010. Consulté le 26 juillet 2013. <http://www.freep.com/article/20100618/ENT05/6180307/2nd-Banksy-work-leaves-Packard>.
  - Stryker, Mark. “Detroit gallery hides Banksy's graffiti art after threats.” *Detroit Free Press*, 29 mai 2010. Consulté le 26 juillet 2013. <http://www.freep.com/article/20100529/ENT05/305290005/Detroit-gallery-hides-Banksy-s-graffiti-art-after-threats>.
  - Cowley, Stacy. “The Holdout: Alone in an Abandoned Car Plant.” *CNNMoney.com*, 30 octobre 2009. Consulté le 26 juillet 2013. [http://money.cnn.com/2009/10/30/smallbusiness/chemical\\_processing\\_detroit.smb/index.htm](http://money.cnn.com/2009/10/30/smallbusiness/chemical_processing_detroit.smb/index.htm).
  - Stryker, Mark. “2<sup>nd</sup> Banksy Work Leaves Packard,” *Detroit Free Press*, 18 juin 2010, à A2.